

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 juin, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 2 juin 2023 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FAUCONNET, le Maire

M. CAREL, Mme AWAD, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, Mme LEFELLE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Adjoint – Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme BAUBRY, M. PERNES, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme KELOUA, M. PAUTRE, M. BEAL
Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme VAVASSORI à M. FAUCONNET - Mme VENTURA à Mme LEFELLE - M. LE FLOCH à M. SALLIOT - M. MESA GIRALDO à M. MANGON - Mme ELICE à Mme PROVOST - M. RICCARDI à Mme BAUBRY - M. CAVANNA à M. CAREL - M. DO ESPIRITO SANTO à Mme ROUSSEL - Mme CARBONELL à Mme AWAD - M. NOBRE à M. CHAMBORAIRE - M. CIANI à Mme SEBAN - M. CAPILLON à M. ITZKOVITCH - Mme JACAMENT à Mme DA COSTA - Mme ZERROUR à M. BEAL - M. DELALANDE à M. PAUTRE

ABSENTS : M. BAKIR - Mme PAILLOT - M. POINSIGNON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie LEFELLE

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 25

Représentés : 15

Absents : 3

Début de séance : 20H54

Monsieur le Maire

Bien, je vais demander à Madame LEFELLE de refaire l'appel pour ce Conseil municipal.

Madame LEFELLE procède à l'appel

Monsieur le Maire

Je vais accueillir maintenant parmi nous, suite à la démission de Madame PELLEN, Madame Kawtar BOUZIT, nouvelle conseillère municipale que j'ai grand plaisir à accueillir au sein de ce Conseil municipal.

Monsieur le Maire procède à la remise des insignes.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 MAI 2023

Monsieur le Maire

Nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai dernier. Y a-t-il des remarques ? Je passe au vote.

Des abstentions ? Des votes contre ? Les tablettes sont à votre disposition pour voter.

Monsieur le Maire

Il manque encore quelques votes. Ce sont des procurations qui n'ont pas encore... Monsieur CAVANNA, je ne sais plus à qui il a donné sa procuration. Je vois toujours son nom apparaître, c'est pour ça. Monsieur CHAMBORAIRE, je vois votre nom de loin. Monsieur NOBRE.

Voilà, donc 40 votes exprimés et 40 votes pour, je vous en remercie.

UNANIMITE

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**40
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

2. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE, je vous laisse la parole pour les créations et suppressions de postes.

Virginie LEFELLE

Pour faire face aux besoins de fonctionnement des services et procéder aux nominations suite aux avancements de grade, concours, recrutements, il s'avère nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

- 8 transformations de postes visant à s'adapter au grade de l'agent que l'on souhaite recruter. Le contenu du poste reste le même,
- 4 transformations de postes tant au niveau de l'intitulé, et donc des missions, que de la catégorie,
- 6 changements de la quotité de travail (1 augmentation et 5 transformations au sein du CMS où le temps de travail au global des médecins reste le même, mais est réparti différemment),
- 6 promotions internes (modification du grade de l'agent afin de pouvoir les nommer agents de maîtrise),
- 2 régularisations du tableau des effectifs via deux transformations de deux postes en vue d'une mise en adéquation du tableau des effectifs au regard des postes pourvus,
- 1 création de poste,
- 1 re-crédation de poste.

Le Comité social territorial (CST) a été consulté lors de ses séances du 9 février et du 13 avril 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces suppressions et créations de postes.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Des questions ? Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, bonsoir mes chers collègues, mesdames et messieurs du public.

Je crois, et je suis même sûr, avoir déjà réclamé que nous puissions être destinataires (les élus, quand on nous demande de voter pour des créations de postes, pour des recrutements, etc.) du compte-rendu de ce fameux Comité technique, parce qu'il n'est pas normal que nous ne sachions pas ce que les agents ou les représentants des agents ont dit, ont fait comme commentaires.

Là, vous allez, sur une série de points, nous demander notre avis et vous précisez à chaque fois qu'effectivement le CST a été consulté, mais vous ne nous donnez pas les commentaires des agents. Vous nous dites seulement – je ne sais plus, d'ailleurs, où cela est noté – : « *Le Comité social territorial a été consulté lors de la séance du 9 février 2023* », par exemple. Cela ne veut rien dire. Qu'est-ce qu'ils ont dit ? Quels ont été les commentaires des représentants du personnel ?

Il serait bon – il serait même nécessaire – que nous ayons ce compte-rendu. Donc je vous le réclame, pour la deuxième fois.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas forcément de commentaires. Il y a souvent des votes, puisqu'il y a déjà préalablement discussion avec les organisations syndicales. Donc lorsqu'il y a des commentaires, en effet cela peut être transmis, mais ce sont essentiellement des votes. On peut vous faire parvenir le résultat des votes.

Éric BÉAL

Il y a un compte-rendu, j'imagine...

Monsieur le Maire

Je vous dis, Monsieur, que...

Éric BÉAL

... qui doit être présenté.

Monsieur le Maire

... c'est essentiellement des résultats de votes, et c'est vrai que, par rapport aux commentaires, les choix ont déjà été préalablement discutés. En effet, nous pourrons vous faire parvenir ces comptes rendus dans lesquels, vous verrez, il y a essentiellement le résultat des votes avec, de temps en temps en effet, des commentaires.

Éric BÉAL

Je vous en remercie. Je crois que c'est la réponse que vous m'aviez déjà donnée la dernière fois, donc j'espère que cette fois-ci il y aura...

Monsieur le Maire

Je ne déroge pas. Je ne vois pas ce que je peux vous inventer de plus.

Éric BÉAL

Non, le faire, juste.

Monsieur le Maire

Voilà.

Éric BÉAL

J'aurais aimé recevoir celui de février.

Monsieur le Maire

D'autres remarques ? Je passe au vote.

Nous prenons nos tablettes.

Monsieur DO ESPIRITO, je ne sais plus qui a son pouvoir...

Donc 40 votes exprimés, 40 votes pour, je vous en remercie et je ferais aussi remarquer à Monsieur BÉAL et à l'ensemble du Conseil que, bien souvent, ces points sont adoptés à l'unanimité (je parle au sein du CST).

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**40
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

3. MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA VILLE ET DU CCAS DE ROSNY-SOUS-BOIS – MISE EN PLACE D'UN CYCLE DE TRAVAIL SPECIFIQUE POUR LES AGENTS D'ANIMATION ET LES AGENTS D'ACCUEIL DU CERCLE BOISSIERE

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE, vous nous présentez le point numéro 3.

Virginie LEFELLE

La modification du règlement intérieur : Il s'agit d'intégrer dans le règlement intérieur un cycle de travail spécifique pour les agents d'animation et les agents d'accueil du Cercle Boissière.

Ce cycle de travail spécifique est en fait appliqué depuis juin 2019, suite à son passage en Comité technique, mais il avait été omis de l'intégrer dans les annexes du règlement intérieur. Ce cycle est de 36 heures par semaine en moyenne, avec des horaires différents en périodes scolaires et de vacances, libérant ainsi 66 heures par an pour faire face aux périodes de surcroît d'activité.

Par ailleurs, à l'occasion de cette mise à jour, il est proposé de mettre à jour l'intitulé des DGA présents dans les cycles spécifiques de travail, la DGA aménagement durable devenant DGSTU (Direction générale des services techniques et de l'urbanisme) et les cycles spécifiques relevant jusque-là des DGA Pôle Éducation, Patrimoine communal et Pôle Culture, Sports, Relations internationales sont désormais regroupés au sein d'une même DGA : la DGA Population.

Les modifications apportées figurent en rouge dans le règlement intérieur joint.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir valider la modification du règlement intérieur du personnel de la Ville et du CCAS de Rosny-sous-Bois.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Des questions ? Je passe au vote.

Monsieur le Maire

40 voix pour, donc à l'unanimité pour le point n 3, merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**40
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

4. OUVERTURE D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (VILLE)

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE, le point n 4, ouverture d'emplois non permanents.

Virginie LEFELLE

Les créations d'emplois saisonniers. Il est proposé la création de 46 emplois saisonniers pour un volume de 52 mois d'activité à temps complet. Sur ces 46 emplois, 43 seront recrutés pendant les mois d'été afin de garantir la continuité du service public ou d'accompagner des événements spécifiques tels que Rosny plage. Durée du contrat : un mois.

Trois seront recrutés à l'automne afin d'aider au ramassage des feuilles mortes. Durée du contrat : trois mois.

Cela touche différents secteurs de la Ville et ces contractuels seront rémunérés au SMIC sur les grades d'adjoint administratif (15 postes), d'adjoint technique (21 postes, dont 3 pour une durée de 3 mois), d'adjoint d'animation (10 postes).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Des questions ? Oui, Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, bonsoir Monsieur le Maire, mesdames, messieurs. Écoutez, effectivement j'avais des questions, mais plutôt des éclaircissements sur les périodes, en fait, sur l'année, mais Madame LEFELLE vient d'y répondre.

Monsieur le Maire

Donc nous passons au vote. Monsieur CAREL ?

Pierre-Olivier CAREL

Oui, merci Monsieur le Maire. Chers collègues,

Petite question : où est-ce qu'on peut trouver la liste de tous ces emplois et quelles sont les opportunités pour pouvoir candidater ? J'ai été sur le site de la Ville depuis le mois de mai et je n'ai pas trouvé l'endroit pour pouvoir y procéder, donc comment les jeunes de nos quartiers, par

exemple, peuvent avoir l'information pour qu'ils puissent participer à la vie estivale de notre collectivité tout en ayant la possibilité d'avoir une petite rémunération de leur côté ? Merci.

Virginie LEFELLE

Le recrutement se fait en général en février. Ils envoient leur CV et on fait tourner. En somme, on prend des enfants du personnel et on prend des enfants des différents quartiers de Rosny.

Pierre-Olivier CAREL

Oui, mais cela ne répond pas à ma question. Comment l'information leur est adressée ?

Virginie LEFELLE

Sur le site de la Ville et par les cercles, Cercle J, Cercle Boissière, par les centres sociaux.

Pierre-Olivier CAREL

Sur le site de la Ville, si je remonte l'historique, normalement je dois retrouver au mois de février la publicité.

Virginie LEFELLE

Je vérifierai avec la RH, mais il me semble que oui.

Monsieur le Maire

Parce que le mois de mai, c'est vrai qu'on arrive proche des échéances, donc les sélections sont déjà faites pour les mois d'été, bien sûr.

D'autres questions ? Nous passons au vote.

C'est adopté à l'unanimité, 40 voix pour. Je vous en remercie.

UNANIMITE

SUFFRAGES EXPRIMES POUR	40 40	M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
CONTRE ABSTENTIONS	0 0	

5. OUVERTURE A LA VOIE CONTRACTUELLE DES POSTES DE CATEGORIE A, B ET C

Monsieur le Maire

Toujours Madame LEFELLE pour le point n° 5.

Virginie LEFELLE

Les ouvertures à la voie contractuelles.

Des emplois permanents de catégories A, B et C peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. Ainsi, des emplois de catégories A, B et C requérant une technicité spécifique, pour lesquels les candidatures de fonctionnaires peuvent être rares, nécessitent l'ouverture à la voie contractuelle dans l'éventualité où aucun fonctionnaire ne parviendrait à être recruté dans le délai raisonnable d'environ deux mois de vacance d'emploi respecté.

Les postes concernés sont mis à jour et listés en annexe de la présente délibération. Les missions et le niveau de recrutement y sont précisés.

Dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire ne parviendrait donc à être recruté sur ces emplois dans le délai raisonnable d'environ deux mois de vacance d'emploi respecté, et qu'il est fait appel à des agents contractuels pour ces besoins, leur indice de rémunération sera fixé au regard de leur expérience professionnelle.

Ces contrats seront établis pour une durée maximale de trois années. Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces engagements sont reconduits, ils ne pourront l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Au total de cette délibération concerne 24 postes, 2 relevant de la catégorie A, 6 relevant de la catégorie B (il s'agit exclusivement d'enseignants du Conservatoire ou de la FAN), 16 relevant de la catégorie C.

Le Comité social territorial (CST) a été consulté lors de sa séance du 9 février 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Des questions ? Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, j'ai une observation plutôt qu'une question, mais j'aimerais compléter la lecture du point qui nous a été faite parce que vous mettez très précisément – et vous avez raison de le préciser en l'occurrence – que, conformément à l'article L. 332-8-2 du Code général de la fonction publique, ces contrats (donc les contrats que vous proposez au niveau de catégories A, B et C) seront établis pour une durée maximale de trois années. Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces engagements sont reconduits, ils ne pourront l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Moi, je note que, comme depuis bien plus longtemps d'ailleurs que ce mandat (ça a été démarré bien avant que cette majorité soit mise en place), il y a une espèce de tendance, à Rosny-sous-Bois, de remplacer des agents fonctionnaires par des agents contractuels, révocables tous les trois ans, et que cela continue. Je le déplore.

Je le déplore d'autant plus que vous avez, notamment en catégorie C (alors, il était très clair qu'en catégorie A, nous le savons tous, la fonction publique a du mal à recruter des agents qui ont un niveau technique et une expérience extrêmement importante ; donc là-dessus il n'y a pas de question, et je pense qu'une bonne partie des communes – et non seulement les communes, mais les départements et les régions – sont dans le même cas que Rosny-sous-Bois.

Simplement, je m'interroge quand je vois des emplois d'agents d'entretien, d'animateurs en centre de loisirs, d'ASEM (notamment d'ASEM) alors que, sur les ASEM, les gens qui sont agents d'entretien déjà à la mairie devraient pouvoir se voir proposer et se voir aidés pour passer le concours, puisqu'il y a un concours pour devenir ASEM.

Je m'interroge sur ce qui est fait pour aider nos agents et nos contractuels déjà employés, et il y en a de plus en plus à Rosny-sous-Bois, pour passer ces grades plutôt que d'aller chercher des gens à l'extérieur et des gens, encore une fois, qui sont révocables tous les trois ans.

Je trouve que cela n'est pas très respectueux des personnels, et notamment des agents de la fonction publique que nous avons et qui font pourtant, d'après ce que vous dites, Monsieur le Maire – régulièrement, vous nous dites qu'ils font un travail formidable. Vous avez parfaitement raison, mais justement, s'ils font un travail formidable, il serait bienvenu de pouvoir les aider à progresser et à avoir une progression dans leur vie professionnelle qui leur permette de changer de job et d'être mieux rémunéré en fonction de la grille des agents.

Voilà, c'est un avis. C'est un point de vue que nous défendons régulièrement depuis des années et, encore une fois, depuis bien plus longtemps que depuis 2020 et ce mandat. Nous avons déjà noté, à de nombreuses reprises – et je n'ai pas été le seul à le faire, pour *Rosny écologique et solidaire* – que la tendance générale à Rosny-sous-Bois c'était de remplacer des agents fonctionnaires par des agents contractuels. Nous le déplorons. Je le déplore encore une fois au nom de *Rosny écologique et solidaire* ce soir. Merci.

Monsieur le Maire

Bon, je ne vais pas vous redire ce que je vous dis à chaque fois. Donc vous connaissez les difficultés de recrutement, qu'elles soient dans les catégories A, B ou C. Donc même dans les catégories C nous devons faire face, bien sûr, à ces manquements et donc c'est pour cela que nous sommes obligés, bien sûr, de recourir à ces contrats.

Il faut savoir aussi qu'en effet, en ce qui concerne les promotions internes, je crois que nous n'avons pas à rougir de ce que nous pouvons faire justement pour aider nos agents à avancer et à progresser en fonction de leurs souhaits quand c'est possible, bien sûr. Donc nous sommes très attentifs.

Je ne sais pas si Madame LEFELLE veut rajouter quelques mots sur ce sujet, mais sachez que les recrutements – et je l'ai dit, et je pense qu'ici nous le partageons tous, et vous l'avez dit –, quelles que soient les collectivités, qu'elles soient territoriales, départementales, régionales ou autres, c'est vrai qu'il y a quand même une grosse difficulté de recrutement, vous le savez bien et nous devons faire face à cela.

Virginie LEFELLE

Non, je n'ai rien d'autre à dire. Vous avez exactement dit ce qu'il en est.

Stéphanie AWAD

Je vais juste rajouter quelque chose sur la partie animation, parce qu'il y a quand même un énorme travail qui a été fait cette année pour, justement, aller vers la titularisation d'animateurs pour les fidéliser. Donc cela fait partie, dans un package un peu plus large qui vous sera présenté sûrement prochainement, mais en tout cas il y a un travail qui a été fait et qui a pris vraiment toute l'année pour aboutir. Donc ce que vous dites est, pour moi, faux. Il n'y a pas une volonté d'aller vers la contractualisation. Au contraire, si on peut titulariser un certain nombre de personnes, on le fait et c'est la voix qu'on a prise, en tout cas pour les animateurs.

Monsieur le Maire

Merci Madame AWAD.

Virginie LEFELLE

Je voudrais juste rajouter une chose. On va aussi vers des personnes qui sont non fonctionnaires aussi pour ouvrir le maximum de chances sur les candidatures.

Monsieur le Maire

Madame KELOUA.

Fatiha KELOUA

Oui, merci Monsieur le Maire. Alors, pour répondre à Madame AWAD, ce que propose Monsieur BÉAL n'est pas faux et ce n'est pas une contre-vérité. C'est une vérité, et la vôtre aussi, elle l'est. Vous essayez de fidéliser les animateurs, mais vous n'essayez pas de fidéliser les femmes de ménage et les agents d'entretien.

Moi, j'ai discuté en mairie avec les agents d'entretien. Ce sont des gens qui ont des contrats précaires et vous pérennisez ces contrats précaires.

Autre point, je pense qu'il y a un problème aussi de publication des offres. En faisant une publicité suffisante pour avoir des fonctionnaires agents d'entretien, il est absolument impossible de ne pas en trouver. Les agents de catégorie C, vous le savez très bien, ce sont des gens qui ont envie de rester en mairie et qui ont envie de devenir fonctionnaires ou de rester fonctionnaires.

Je réaffirme ce qu'a dit Monsieur BÉAL. Nous, nous sommes contre les contractuels, surtout quand il y en a trop. 24, c'est beaucoup. 24, dont 16 catégorie C et, qui dit catégorie C – alors, aujourd'hui, ce ne sont pas des agents d'accueil, mais c'est souvent le cas –, agents d'accueil, agents d'entretien, ATSEM... Ces personnels-là veulent devenir titulaires, veulent rester titulaires aussi. Parfois, il y a des fonctionnaires qui ont envie de muter à Rosny-sous-Bois, sauf que la publication de l'offre n'est pas assez claire, assez lisible et assez longue.

Monsieur le Maire

Je fais juste une petite remarque : le personnel d'entretien en mairie – je ne sais pas si ce sont ces personnels que vous avez rencontrés –, ce ne sont pas des agents communaux.

Fatiha KELOUA

Je sais, c'est une société externe. Oui, je sais.

Monsieur le Maire

Oui, oui. D'autres remarques ? Nous passons au vote.

Donc nous avons 33 votes pour et 7 abstentions, merci.

33 voix pour et 7 abstentions (R.E.S.)

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

**40
33**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE ABSTENTIONS

**0
7**

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION SPORT ET CITOYENNETE AVEC USEP 93 - UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE ET L'ÉDUCATION NATIONALE

Monsieur le Maire

Le point n° 6. Je laisse la parole à Madame REGNAULD.

Nathalie REGNAULD

Bonsoir à tous.

Signature d'une convention sport et citoyenneté avec l'USEP 93 (Union sportive de l'enseignement du premier degré et de l'Éducation nationale).

Le service Prévention citoyenneté et la direction des sports souhaitent mettre en place le projet « sport et citoyenneté » porté par l'association l'USEP 93, qui est l'Union sportive de l'enseignement du premier degré, en collaboration avec l'Éducation nationale.

Les deux services de la Ville seront uniquement sur la coordination du projet et n'interviendront pas directement auprès des élèves.

Sur la Ville de Rosny-sous-Bois, trois écoles élémentaires sont adhérentes à l'USEP 93 (les Boutours, Jean Mermoz et Henri Mondor). À ce titre, elles peuvent intégrer le projet « sport et citoyenneté ».

Pour ce projet, l'USEP 93 est financée dans le cadre du FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation). Ce projet est ainsi entièrement financé par l'USEP 93. La Ville devra mettre à disposition un équipement sportif.

Le ou les clubs sportifs de la Ville feront des interventions sur leur pratique sportive et aussi sur des thématiques citoyennes. Chaque jour un thème est abordé. Les thématiques abordées pourront être : la République, le droit, la règle et les devoirs, l'égalité, la lutte contre les discriminations, la liberté, la fraternité et le vivre ensemble.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le partenariat avec l'USEP 93 et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'USEP 93 et l'Éducation nationale.

Monsieur le Maire

Merci Madame REGNAULD. Des questions ? Nous passons au vote.

Monsieur le Maire

Donc ce point est adopté à l'unanimité avec 40 voix.

UNANIMITE

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

40
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE ABSTENTIONS

7. AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Monsieur le Maire

Je redonne la parole à Madame LEFELLE pour le point n7 concernant l'avenant de prolongation du CLS.

Virginie LEFELLE

Le CLS a été signé le 28 octobre 2019 par le maire de Rosny-sous-Bois, le préfet de Seine-Saint-Denis, l'ARS d'Île-de-France, la CPAM de Seine-Saint-Denis, le Conseil départemental du 93, l'Établissement public de santé de Ville Évrard, le Centre hospitalier intercommunal de Montreuil et la clinique Floréal.

Pour une durée de cinq ans, ce contrat était signé jusqu'au 31 décembre 2022. Les objectifs sont de consolider les dynamiques territoriales de santé et les rendre visibles en vue de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, développer des nouveaux projets cohérents avec les besoins des Rosnéens.

Les actions menées depuis 2018 : prévention buccodentaire, diabète, nutrition et lutte contre l'obésité, dépistage vue, audition, cancer, soutien aux professionnels (gratuité du stationnement, par exemple).

La prolongation est demandée par l'ARS, qui attend la révision du projet régional de santé 2023-2028 et la définition des priorités de santé avant d'engager avec la Ville l'élaboration du futur CLS.

Le bilan du CLS 2018-2022 est en cours. Il fera l'objet d'une prochaine présentation, courant octobre, septembre, dans un Copil.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant de prolongation pour deux ans du Contrat local de santé 2018/2020 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Des questions sur ce CLS ? Monsieur CAREL.

Pierre-Olivier CAREL

Merci. C'est la deuxième fois qu'on doit le prolonger dans des conditions un peu exceptionnelles. La précédente, l'ARS était très en retard. Moi, j'avoue que je suis quand même assez inquiet sur le contenu et les évaluations qui vont intervenir. On est face à des désertifications médicales. On est face à des besoins d'accompagnement de la part de l'Agence régionale de santé et, en l'état, elle est complètement débordée et incapable de pouvoir proposer un outil contractuel opérationnel auprès des villes.

Je pense qu'il serait fortement souhaitable d'insister et de rappeler le rôle de l'ARS dans ces missions-là et que les villes ne soient plus pénalisées par des absences de bilan à terme, possible, dans les délais prévus et avec des contenus qui soient exploitables, notamment en termes de lutte contre la désertification médicale.

Monsieur le Maire

C'est une difficulté, en effet, à laquelle nous sommes confrontés. La surcharge de travail, sans doute, d'engagement de l'ARS qui prend beaucoup de retard dans un certain nombre de décisions, et nous pouvons le regretter, mais nous essayons quand même de rester proches de cet organisme avec lequel nous devons et nous tenons, bien sûr, à continuer à travailler.

Madame THIBAULT.

Magalie THIBAUT

Oui, juste en complément. Bon, effectivement, il y a du retard. Néanmoins, là, et je ne suis pas là pour défendre particulièrement l'ARS, mais je sais, pour y participer, qu'il y a les concertations qui sont en cours avec l'ensemble des instances qui regroupent notamment les collectivités, mais aussi l'ensemble des coordinations de professionnels de santé, et donc on devrait effectivement pouvoir aboutir à un PRS3. Et il me semble effectivement, de toute façon, pertinent que la Ville attende que ce PRS3 puisse être conclu avant de pouvoir s'engager sur un nouveau CLS.

Monsieur le Maire

Tout à fait. D'autres remarques ? Je passe au vote.

Monsieur le Maire

40 voix pour, donc unanimité pour ce point et cette prolongation du CLS.

UNANIMITE

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

40
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0
0

8. DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Les décisions municipales, vous les avez lues. Y a-t-il des remarques ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, la décision municipale 237.

Monsieur le Maire

Attendez...

Magalie THIBAUT

Une petite demande d'explication de votre part et une déception nous concernant, puisque la décision numéro 237 porte sur le dépôt de permis de construire pour la rénovation de l'école maternelle des Marnaudes. De mémoire, j'ai rarement vu – alors, je sais que vous pouvez le faire, que c'est possible de passer ce type de délibération dans les décisions municipales, mais de mémoire c'était plutôt des sujets qui étaient présentés en Conseil municipal, puisque la rénovation d'une école dans notre Ville est toujours un sujet plus qu'important. Donc, de notre point de vue, cette décision aurait mérité un réel débat au sein du Conseil municipal.

Non pas que nous ne sommes pas favorables à cette rénovation, puisque nous la demandons depuis longtemps, mais elle aurait mérité une présentation plus détaillée.

Voilà, on était très étonnés de la voir dans les décisions municipales. Pourquoi ce choix, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire

Alors, pour certainement accélérer ce dépôt de permis de construire, mais je pourrais faire, bien sûr, une présentation à l'occasion du Conseil municipal du 26, puisque nous nous retrouverons le 26. Donc ce sera l'occasion de vous le présenter de manière plus travaillée, si vous en êtes d'accord.

Magalie THIBAUT

Mais pourquoi il n'y a pas eu un débat en Conseil municipal ? Ce n'est pas une décision anodine.

Monsieur le Maire

C'est une compétence déléguée, donc j'ai l'obligation de la prendre par décision.

Magalie THIBAUT

Vous pouvez.

Monsieur le Maire

Oui, mais je propose que nous en... On peut le faire, voilà, mais enfin c'est quand même un projet qui avance. Voilà, c'est une obligation. Je le redis.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Éric BÉAL

Pardonnez-moi, je n'ai pas compris. C'est une obligation ou c'est une possibilité ? Moi, j'avais compris que c'était une possibilité.

Monsieur le Maire

C'est une obligation. Une obligation.

Éric BÉAL

Donc vous voulez dire qu'à chaque fois que nous avons reconstruit ou réhabilité une école, ça a toujours été par l'intermédiaire d'une décision municipale ? Il ne me semble pas.

Monsieur le Maire

Il y a des présentations qui ont pu être faites en Conseil municipal, mais il y a aussi une obligation qui est faite de décision du Maire pour un dépôt de permis de construire d'une école. Voilà, cela fait partie aussi des pouvoirs qui sont accordés au Maire. Oui, Madame AWAD ?

Stéphanie AWAD

Je précise, parce qu'à mon avis la raison pour laquelle vous posez cette question c'est qu'on a fait une présentation pour Bois-Perrier. On avait fait une présentation pour Bois-Perrier, mais qui n'avait absolument rien à voir avec le dépôt de permis. C'était parce qu'on avait envie, politiquement, de montrer que ce sujet-là avançait et le mettre en avant, et de vous montrer des visuels et présenter ce projet. Donc ce n'était pas lié au dépôt de permis. C'était une présentation qu'on avait souhaitée à ce moment-là, et qui pourra se faire à un autre moment si vous le souhaitez.

Monsieur le Maire

D'autres questions ?

Éric BÉAL

Oui, pardonnez-moi d'insister, mais moi je ne me souviens pas avoir vu dans les décisions municipales, depuis que je suis conseiller municipal, une décision portant sur un permis de construire. Or, nous avons construit des écoles. Il y a eu des permis de construire qui ont été octroyés. Alors, comment cela s'est passé, les fois d'avant ? J'aimerais comprendre.

Monsieur le Maire

C'est une nouvelle loi, une nouvelle règle. Donc je vous présenterai la prochaine fois, mais donc le maire a l'obligation maintenant de signer ces permis de construire à titre personnel, à titre du maire, voilà. Donc je vous donnerai les règlements à l'occasion du prochain Conseil parce que je n'ai pas le règlement en tête.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Éric BÉAL

Oui, pardon.

Monsieur le Maire

Oui, oui.

Éric BÉAL

Oui, moi je compte, vous le savez, à chaque fois qu'il y a des décisions, le nombre de mise à disposition de salles municipales pour des entreprises privées. Là, j'en trouve encore un certain nombre.

Monsieur le Maire

Eh oui.

Éric BÉAL

Alors, je trouve aussi pas mal d'associations, cela me rassure, tant mieux.

Monsieur le Maire

Ah oui, bien sûr.

Éric BÉAL

Mais entre les mises à disposition de syndicats ou d'entreprises privées, plus les mises à disposition au profit d'individus, donc tout cela est payant, très franchement je trouve que la balance n'est pas encore très équilibrée entre le monde associatif et le privé – qui paye, lui, par ailleurs. Voilà, c'est toujours la même interrogation, si vous voulez. Cela fait plusieurs mois que je la mets sur la table.

Monsieur le Maire

Ce n'est jamais aux dépens des associations, sachez-le, et je crois que j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Ce n'est jamais aux dépens des associations et, en effet, c'est aussi une source de revenus, oui, comme vous le dites. Je pense que toutes les collectivités ont besoin de ces sources de revenus. Que ce soient des syndicats ou des particuliers, en effet, qui payent ces réservations de salles, c'est aussi pour nous des recettes, mais ce n'est jamais aux dépens de la vie associative.

Éric BÉAL

Eh bien, écoutez, je ne suis pas sûr que toutes les associations soient sur le même point de vue, mais bon, on ne va pas polémiquer.

Monsieur le Maire

On ne va pas polémiquer, mais je pense que ce n'est jamais aux dépens de... Madame REGNAULD ?

Nathalie REGNAULD

Je peux rajouter, quand il y a une mise à disposition pour du privé, c'est pour une fois. Quand vous avez une mise à disposition pour une association, c'est sur toute l'année, sur plein de créneaux. Je veux dire qu'on ne peut pas compter le nombre de mises à disposition pour les associations et pour le privé parce qu'on n'en met qu'une, mise à disposition pour une association, mais derrière c'est plusieurs créneaux toute l'année, sur plusieurs endroits ou un endroit. Si, si.

Éric BÉAL

Pardonnez-moi de vous contredire, mais rien que la liste – on ne va pas la reprendre, mais j'ai déjà un exemple sous les yeux où il y a aussi des associations qui vous demandent un endroit pour une date.

Nathalie REGNAULD

Ah oui, ce que je veux dire c'est qu'il y a des fois c'est exceptionnel, donc on fait une mise à disposition pour un événement, mais il y a aussi les associations, on leur prête des lieux tout le long de l'année, et vous le verrez qu'une fois, la mise à disposition. C'est cela que je veux dire.

Monsieur le Maire

Et donc je redis, je reconfirme que ce n'est jamais aux dépens de la vie associative. D'autres remarques? Non, donc nous prenons acte de ces décisions, et je reviendrai vers vous la prochaine fois pour la question précédente et vous apporter les éléments nécessaires.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL



QUESTION DIVERSE

Monsieur le Maire

Nous avons une question diverse. Je laisse Madame THIBAUT nous la lire.

Magalie THIBAUT

Oui. Nous avons appris qu'un comité de suivi pour le projet éducatif territorial s'était tenu le 13 avril 2023 en mairie. À l'occasion du Conseil municipal du 22 mai 2021, nous vous avons interpellé sur le retard pris par la municipalité dans l'élaboration d'un nouveau PEDT. Pour rappel, le PEDT actuellement en vigueur date de 2018. Vous nous aviez alors répondu, Madame AWAD et vous-même, que vous aviez décidé de reconduire l'ancien PEDT pour pouvoir mettre en place la convention du plan Mercredi avec l'État et la CAF.

Vous vous étiez néanmoins engagés à réunir un comité de suivi du PEDT pour nous présenter les choses – c'est la citation du PV du 25 mai 2021 – et vous nous aviez également indiqué que le PEDT en vigueur prendrait fin en 2024.

Ma première remarque porte sur le fait que nous n'avons pas été conviés au comité de suivi malgré votre engagement.

Ma deuxième est plutôt une question, notamment, sur comment est-ce que vous comptez engager un travail de fond et de concertation avec l'ensemble de la communauté éducative pour l'élaboration d'un nouveau PEDT, et notamment un PEDT plus ambitieux (enfin, en tout cas, nous l'espérons) ? Et donc nous souhaitons avoir des éléments de calendrier, c'est-à-dire la date à laquelle vous comptez proposer au Conseil municipal un nouveau PEDT pour notre Ville. Merci.

Monsieur le Maire

Donc le comité de suivi du PEDT s'est tenu le 13 avril dernier en présence de la communauté éducative, de représentants de parents d'élèves et de la direction de l'éducation. Le relevé de décisions sera transmis par les services très prochainement.

La date de ce comité de suivi a été communiquée à l'ensemble des membres du Conseil par nos soins lors de la séance du 30 mars dernier. Les invitations à ce comité de suivi ont été envoyées aux membres dudit comité. Les élus de RES ne se sont pas manifestés auprès de l'administration afin de pouvoir y participer. Ils n'ont donc...

Magalie THIBAUT

Ah, c'est faux.

Monsieur le Maire

... pas été conviés. Le PEDT étant en cours jusqu'en 2024, le comité de suivi du 13 avril a permis d'effectuer un point d'étape. Ont été abordés les points suivants :

- les fréquentations des temps périscolaires et la redéfinition de l'offre périscolaire du soir au regard du bilan de l'année scolaire,
- la mise en place du décloisonnement des activités entre les groupes d'âge et les interventions de l'unité Animation grands projets (AGP),
- l'amélioration du contenu des offres culturelles en relation avec les thématiques (fil rouge) mentionnées dans le relevé de décisions qui vous sera transmis.

Les perspectives pour l'année 2023-2024 ont été exposées. Elles permettront aussi de préparer le renouvellement du PEDT, avec notamment, un travail autour de l'inclusion des enfants porteurs de handicap. Le temps d'échange fructueux avec la communauté éducative et les parents d'élèves présents a permis de partager des axes d'amélioration que la direction de l'éducation, avec ses partenaires, souhaite déployer dans les meilleurs délais :

- amélioration de la visibilité des actions portées par les équipes d'animation,
- formation des animateurs,
- accompagnement des enfants porteurs de handicap.

Des séances de travail avec les parents et la communauté éducative seront mises en place durant l'année scolaire 2023-2024 afin de coconstruire le prochain PEDT. Le calendrier était en cours de finalisation, il vous sera donc transmis à la rentrée prochaine.

Par ailleurs, si le PEDT est l'un des éléments qui concourent à la mise en œuvre d'un accueil de qualité des enfants au sein des structures périscolaires, ces actions ne peuvent être déployées qu'à la condition d'avoir des forces vives sur le terrain.

Actuellement, face au manque d'animateurs qualifiés sur les structures et les difficultés de recrutement, la municipalité met en place une refonte de l'organisation des équipes d'animation, afin de rendre le métier d'animateur dans notre Ville plus attrayant – nous en avons parlé tout à l'heure – et que la Ville soit plus attractive en termes de qualité de travail et de rémunération. Les éléments de cette refonte seront présentés prochainement aux équipes d'animation et feront l'objet d'une présentation au Conseil municipal du 26 juin prochain.

Madame AWAD, je crois que vous avez des éléments complémentaires à apporter.

Stéphanie AWAD

Oui, Monsieur le Maire, merci.

Comme je vous l'avais dit, effectivement, on part sur un travail de fond. On a voulu anticiper, et donc ce comité de suivi c'était à la fois pour faire le bilan des actions passées, mais surtout pour annoncer ce qui va arriver. L'idée, c'est d'avoir des réunions thématiques sur les quatre axes principaux sur lesquels on voudrait axer le futur PEDT, donc on a annoncé un peu ces thématiques de manière globale. En tout cas, il y a deux gros axes qui sont le décroisement et l'inclusion. C'est vraiment les deux gros axes de travail sur lesquels on avance.

On a bien avancé déjà sur les temps d'animation. Pour rentrer un peu plus dans les détails, il y a plusieurs volets, à la fois sur la dé-précarisation et donc la titularisation d'un certain nombre d'agents. On essaye de monter en nombre chaque année, de proposer plus de titularisations que l'année précédente. Il y a aussi une augmentation de la rémunération des agents, des animateurs qui seront titulaires et on travaille aussi sur une réorganisation du temps de travail pour avoir moins de trous sur leur journée, et avoir plus de temps de préparation des activités, ce qui leur permet d'avoir à la fois des temps qui sont un peu plus enclins à ce qu'ils puissent préparer correctement les activités proposées aux enfants, et aussi avoir moins de trous, des agendas qui sont plus acceptables qu'aujourd'hui.

Voilà, c'est vraiment les sujets sur lesquels on a travaillé et qu'on voulait proposer, du coup, pour la rentrée prochaine, et donc déployer petit à petit parce que cette titularisation on ne pourra pas la faire pour tous les agents sur la même année, mais en tout cas, il y a une montée progressive qui va dans ce sens-là. C'est quelque chose qui avait été travaillé avec les animateurs. Quand ils se sont mis en grève, on les avait reçus et on avait un petit peu requis toutes les attentes, tout ce dont ils nous ont parlé, à la fois sur la rémunération, mais aussi sur leurs conditions de travail. Et donc on a pris un temps pour vraiment travailler cela. C'est le premier axe.

Ensuite, il y a l'axe de l'inclusion, à la fois sur la partie formation, mais aussi l'accueil et les activités proposées, mais la capacité aussi des animateurs à pouvoir s'occuper de ces enfants. Donc il y a tout ce volet-là qui va être travaillé, mais au sein d'un groupe de travail. On va aussi avoir la partie décroisement, mais décroisement à la fois entre la crèche et la petite section sur la période d'été avant d'entrer en petite section, et puis ensuite la transition après, vers le collège. Donc on parle de décroisement aussi des activités parce qu'aujourd'hui des activités se font aussi beaucoup par niveau, donc les CP ensemble, les CE1 ensemble, etc., ce qui n'a pas toujours du sens. Et ce qu'on cherche à faire, c'est favoriser un peu plus les échanges et ouvrir au choix des enfants les activités et que ce ne soit pas par niveau que se font les activités. Donc c'est vrai les deux grosses choses sur lesquelles on travaille vraiment, et puis l'amélioration de l'accueil périscolaire du soir avec l'amélioration des ATP proposés. Donc ça c'est un autre axe, qui est un axe d'amélioration puisque c'est quelque chose qui existe déjà, mais qui a rencontré certaines limites aussi, et il faut en prendre acte et avancer, et proposer des améliorations.

Donc, vraiment, voilà les quatre points sur lesquels on a travaillé et sur lesquels il va y avoir encore des groupes de travail. Ces groupes de travail, il y aura plusieurs séances sur toute l'année scolaire à venir.

Chacun pourra venir avec son domaine de compétences et dire : « Ben moi je me positionne sur cette thématique-là parce que cela m'intéresse, parce que j'ai quelque chose à y apporter », mais on ne sera pas à réunir tout le comité du PEDT à chaque fois sur toutes les thématiques. L'idée, c'est d'avoir des groupes de travail avec des personnes intéressées sur les sujets.

Monsieur le Maire

Merci Madame AWAD pour ces précisions.

POINT D'INFORMATION – AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : BP 2023

Monsieur le Maire

Bien, pour conclure, un point d'information qui est l'avis de la Chambre régionale des comptes sur notre BP 2023. En raison du non-vote du budget au Conseil municipal du 30 mars dernier, notre budget a été remis à l'arbitrage urgent de la Chambre régionale des comptes sur saisine du Préfet en date du 19 avril dernier. La Chambre a rendu son avis définitif le 26 mai, avis qu'elle a notifié au Préfet de Seine-Saint-Denis le 1^{er} juin dernier.

Pour les besoins de son arbitrage, la CRC a appliqué les principes suivants, qu'elle mentionne dans son avis :

- permettre le fonctionnement normal de la collectivité,
- permettre le règlement des dépenses obligatoires,
- permettre la poursuite des opérations engagées,
- permettre la réalisation des opérations qui ont donné lieu à une décision de principe de l'assemblée délibérante,
- permettre la réalisation des opérations qui présentent un caractère indispensable et urgent pour préserver la sécurité des personnes et des biens, entretenir à minima le patrimoine de la collectivité.

Au terme de cet avis, la CRC a ensuite fait le choix unilatéral de réduire significativement notre emprunt d'équilibre. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur trois leviers :

- l'affectation provisoire et anticipée de notre résultat 2022 pour plus de 7 millions d'euros,
- la suppression de dépenses d'équipement pour moins 5 millions d'euros,
- la diminution de nos dépenses de fonctionnement pour moins 2 millions d'euros, cette baisse visant à accroître notre autofinancement.

En cumulé, la baisse induite de notre emprunt d'équilibre est supérieure à 15 millions d'euros.

Dans le budget aujourd'hui arrêté par le Préfet et exécutoire depuis le 8 juin, notre emprunt d'équilibre est désormais de 4 962 759 euros, outre le report de l'emprunt de 10 millions d'euros souscrit fin 2022 et déjà partiellement mobilisé.

Tel que cela ressort de l'annexe 2 de l'avis de la CRC, notre budget arrêté par le Préfet, par chapitre, est le suivant, étant toutefois rappelé que cela intègre l'affectation anticipée des reports et rattachements 2022 en dépenses et en recettes. Vous avez sur le document toutes les sections de fonctionnement et d'investissement que vous avez donc pu lire et consulter.

Sans ces rattachements et reports, les évolutions globales entre le BP 2023 proposé le 30 mars dernier et celui désormais imposé par le Préfet, peuvent être résumés comme suit :

- dépenses réelles de fonctionnement budget 2023 initial : 79 972 140 euros/budget CRC : 77 255 649 euros,
- recettes réelles de fonctionnement budget 2023 initial : 84 518 027 euros/budget CRC à l'identique, donc 84 518 027 euros,
- dépenses réelles et d'investissement budget 2023 initial : 35 633 776 euros/budget CRC : 30 324 828 euros,
- recettes réelles d'investissement budget 2023 initial : 31 087 889 euros/budget CRC : 21 505 791 euros,
- autofinancement dégagé du fonctionnement au profit de l'investissement, budget 2023 initial : 4 545 886 euros/budget CRC : 7 262 378 euros.

Le budget est arrêté et rendu exécutoire par le préfet depuis le 8 juin (hier). Cela nous permet, entre autres, d'effectuer le paiement urgent des nombreuses factures d'investissement bloquées depuis le 16 avril par le Trésor public et de verser les subventions que nous avons votées par anticipation il y a quelques jours.

Désormais, la Ville a retrouvé son autonomie budgétaire, ce qui autorise le Conseil municipal à adapter le budget préfectoral. Des décisions modificatives pourront être proposées lors des prochains conseils municipaux afin de tendre un nouvel équilibre au regard des besoins impératifs de la Ville en fonctionnement et en investissement.

En complément, il convient de préciser que, par un deuxième arrêté pris à la même date du 8 juin, le Préfet a également arrêté le budget 2023 du CCAS, budget principal et budget annexe, à l'identique du budget proposé au Conseil d'administration du CCAS du 3 avril dernier, et ce conformément à l'avis rendu par la CRC du 30 mai dernier.

Voilà pour cette note d'information concernant le budget signé par le Préfet, dont nous verrons les effets.

C'est une note d'information, qui ne fait pas, normalement, l'objet de discussion. Vous avez reçu tous les éléments aujourd'hui puisqu'ils nous ont été transmis signés par le Préfet hier. Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Madame la Députée, on ne va pas faire un rappel au règlement, comme à l'Assemblée, mais je crois que, dans une information au Conseil, la moindre des choses c'est que, dès lors qu'il y a une information qui est donnée...

Monsieur le Maire

Vous pouvez...

Ivan ITZKOVITCH

Voilà, on peut...

Monsieur le Maire

Bien sûr.

Ivan ITZKOVITCH

Ah, d'accord.

Monsieur le Maire

Non, non, non, je n'ai pas dit que...

Ivan ITZKOVITCH

Ah, j'ai cru. Au temps pour moi, alors.

Magalie THIBAUT

Oui, je ne vais pas être très, très longue puisque vous aviez déjà pré-annoncé un petit peu ces éléments-là au dernier Conseil municipal, mais du coup, nous allons être très attentifs puisque la conséquence, et non des moindres, c'est que vous allez devoir aller chercher quasiment 8 millions d'euros sur votre budget initial, qui ne pourront pas être dépensés tant sur l'investissement que sur le fonctionnement, et donc c'est-à-dire des opérations d'investissement (notamment d'équipement) qui ne pourront pas être réalisées malgré ce que vous avez indiqué aux Rosnéens, notamment dans votre lettre envoyée.

Écoutez, nous, on ne peut que le déplorer, mais c'est pour nous, et encore une fois, une responsabilité aujourd'hui collective que vous portez.

Monsieur le Maire

Merci Madame THIBAUT. Je tiens quand même à préciser que les travaux des écoles Mermoz, Bois Perrier, la crèche Coteau Beauclair, la rue Hussenet, la vidéoprotection, sont des projets qui sont maintenus, qui sont toujours dans ce budget. Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, deux éléments : le premier, c'est que cela fait écho à ma question du dernier Conseil. Vous avez dit, sur une base qui était, en plus, sous-estimée – je vous avais demandé : « Si jamais, demain, la Cour des comptes... » [Il y a un micro qui est ouvert, un deuxième, cela raisonne ; je suis désolé, il y a un deuxième micro qui est ouvert.] Je vous avais demandé, du coup, en fonction de ce qu'allait vous demander comme effort, à la fois sur l'investissement et sur le fonctionnement, le Préfet via l'avis de la Cour, où vous alliez piocher, puisqu'en réalité, là vous nous dites, par exemple, « cela, ce sera fait ». Moi, ce qui m'intéresse – enfin, ce qui nous intéresse –, c'est de savoir ce qui ne sera pas fait.

Alors, autant en investissement on peut imaginer que les opérations d'équipements culturels, sportifs, scolaires, de voirie – je me souviens très bien que vous vous vantiez notamment de la rue Hussenet – là ce n'est pas une demie-rue, c'est un dixième de rue que vous allez pouvoir faire avec cette baisse de l'investissement.

Alors, sur l'investissement il y a peut-être plus de marge de manœuvre, quoique c'est déplorable, mais sur le fonctionnement cela pose plus de questions. C'est-à-dire que je ne suis pas un spécialiste des finances publiques, mais on a regardé un peu où est-ce qu'on a de la marge de la manœuvre sur le fonctionnement dans les communes. Sur le personnel, il y avait dans votre budget, de mémoire, 700 à 800 K de nouveaux postes ; donc là on peut imaginer que vous allez peut-être y renoncer totalement, mais si on diminue par ce qui vous reste et ce qui est demandé par la Cour, cela fait encore 1,4 million à trouver. Alors, on s'est dit : « Ben, on va regarder ailleurs ». Donc l'autre masse, c'est notamment les consommations et les consommations de fluides, et quand on sait quelle période on traverse, on peut imaginer que vous allez couper le chauffage dans les écoles cet hiver ou faire des rationnements aux consommations des services municipaux en fluides. Bon, cela paraît en tout cas incontrôlable.

Et puis, après, il y a les subventions aux associations. Moi, j'entends que vous dites : « Voilà, cela est maintenu, cela est maintenu, cela est maintenu ». Nous, ce qui nous intéresse – et peut-être que vous n'avez pas la réponse, mais vous ne l'aviez pas la dernière fois non plus –, c'est qu'est-ce que vous allez supprimer autant en investissement qu'en fonctionnement ? Ce qui va être fait, heureusement que c'est fait. C'est bien, tant mieux. C'est intéressant de savoir ce qui va être supprimé.

Et puis, deuxième remarque, c'est passé un peu sous silence dans le rapport, mais il y a quelque chose qui me paraît très intéressant. C'est que non seulement la Cour régionale des comptes, elle utilise comme variable ce fameux emprunt d'équilibre. Donc elle vous dit : « Baissez votre endettement ». Ce que l'on peut entendre. Mais elle ne fait pas que cela. Quand elle vous demande de baisser de 2,5 millions les dépenses de fonctionnement, elle veut jouer sur la capacité d'autofinancement de la Ville.

Et elle le dit : autofinancement dégagé. On était, sur votre budget, à 4,5 millions. Sur ce qui est proposé et rendu exécutoire, on est 7,2 millions, donc un peu plus de 3 millions d'augmentation de la capacité d'autofinancement de la Ville.

Je ne veux pas sembler nous répéter, mais au débat d'orientations budgétaires – et ce n'est pas la première fois –, cela fait trois exercices d'orientations budgétaires qu'on alerte en disant : « Attention, il y a une stratégie, une trajectoire d'autofinancement qui est dangereuse ». Et là, quand c'est nous, l'opposition et groupe URAM qui le soulevons, on n'est pas entendus. La Cour dit exactement la même chose que nous. Elle dit : « Non seulement l'endettement, on va le réduire [bon, dont acte], mais on va aussi vous demander de faire des efforts de fonctionnement. Pas pour faire des efforts, mais pour augmenter la capacité d'autofinancement et la remettre à un niveau, si on peut appeler cela « raisonnable ». On a perdu quasiment la moitié depuis le début du mandat par rapport à ce qu'était la situation du compte administratif 2020.

Donc, voilà, je pense que, évidemment, nous aussi on le déplore, cette situation. On ne commentera pas parce qu'il ne nous appartient pas de commenter ce qui s'est passé en interne dans votre majorité. Cela a des conséquences sur les Rosnéens. La lueur d'espoir qu'on peut avoir, c'est que cela vous serve d'avertissement sur le fond, pas sur la forme, sur la stratégie dans les prochains exercices budgétaires, notamment en matière d'autofinancement et de faire très attention sur le fonctionnement pour éviter de retomber sur la trajectoire sur laquelle nous avons alerté depuis quelques années maintenant.

Monsieur le Maire

Merci pour votre intervention. Simplement vous dire que le Préfet ayant signé le budget hier, c'est vrai que, pour l'instant, nous n'avons pas encore eu le temps de tout décliner quant aux choix et aux priorités. Ce sera l'occasion bien sûr d'un travail qui vous sera présenté à l'occasion du Conseil municipal du 26, puisque ce document est tout chaud et tout récent. Nous avons l'obligation légale de présenter l'avis aujourd'hui. Vous aurez toute la déclinaison à l'occasion du prochain Conseil.

D'autres remarques ? Madame AWAD.

Stéphanie AWAD

Oui, merci Monsieur le Maire. Je ne veux pas vraiment polémiquer puisque je pense qu'on n'a pas besoin de polémique supplémentaire sur le sujet, mais je pense que vous pouvez comprendre qu'on est obligés de réagir à ce rapport étant donné notre position.

Comme vous le savez, les coupes sont importantes et elles suivent une logique qui est purement comptable, et ce qui nous dépossède de notre rôle politique. Vous direz peut-être que c'est notre faute, mais cela reviendrait à dire que seules les conséquences comptent et non les raisons.

Nous, ce que nous voulions, c'était choisir de manière éclairée, avec toutes les hypothèses sur la table. Mais plutôt que d'accepter ce travail de fond, nous avons subi une campagne mensongère qui réduisait nos propos à une soi-disant volonté d'augmenter les impôts. La conséquence est que les choix que nous n'avons pas faits nous-mêmes ont fini par être faits par la CRC en totale contradiction avec notre volonté politique. Donc même avec un budget supplémentaire dans les mois qui viennent, je pense qu'on sera quasiment sur une année blanche pour nos projets pour l'année 2023.

Monsieur le Maire

On a pu constater que nous n'avons pas polémiquer. Je vous remercie pour votre intervention.

Notre Conseil municipal se termine. Je vous remercie, donc nous nous retrouvons le lundi 26 juin à 19 h 30 et nous serons dans la salle des fêtes. Ce soir, il y avait une répétition d'une association qui fait son spectacle demain soir, donc c'est pour cela que nous n'avons pas pu nous installer salle des fêtes.

Bonne fin de soirée à vous tous et bon week-end à venir.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H58.

Secrétaire de séance



Mme Virginie LEFELLE

Le Maire,



Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est

